Évreux (27) : le médecin Mohamad Mansour, anesthésiste d’origine libanaise, condamné pour deux viols et une agression sexuelle sur des patientes. Sa peine ? Du sursis pour 4 ans et 1 an ferme aménagé à domicile. « Il n’a jamais été incarcéré… »

23/05/2026 à 16h41



Au premier jour de son rendez-vous judiciaire, la présidente de la cour, Véronique Proix, annonçait au praticien, radié de l’Ordre des médecins en 2025 – il a fait appel de cette sentence ordinale –, qu’il risquait d’être envoyé directement en détention vendredi soir.

Le Dr Mansour, 63 ans et père de famille d’origine libanaise, bien que reconnu coupable, échappe à la maison d’arrêt. L’anesthésiste, qui a exercé à Évreux, à Mont-Saint-Aignan et au Havre, n’a jamais été incarcéré.

Vendredi, **l'avocate générale Estelle Simon a requis huit années de prison.** Et l'interdiction définitive d'exercer. (…)

Paris Normandie

"*On s'attendait à minimum huit ans de prison ferme donc forcément, on est un petit peu déçues*", confie Emma, l'une des victimes.

Lors de ces trois jours de procès, deux autres victimes auraient été identifiées, mais elles n'osent pas porter plainte d'après Emma (…)

Durant l'enquête, les plaignantes ont toutes déclaré avoir été agressées le 18 juin 2020 à l'hôpital privé Pasteur à Évreux (Eure), où le médecin exerçait en libéral.

Ces trois femmes ont dénoncé des faits de pénétration digitale ou de palpation de l'anus ou du vagin, au prétexte d'une recherche d'hémorroïde ou un taux de protéines trop élevé. Ces pratiques n'étaient pas pertinentes pour une consultation d'anesthésie selon différents médecins interrogés durant l'enquête.

Les **déclarations concordantes des plaignantes, leur état de choc, et un syndrome post-traumatique "*massif*" sur au moins l'une d'entre elles** ont permis au juge d'instruction de considérer leurs accusations comme crédibles.

Placé sous contrôle judiciaire avec interdiction d'exercer seul en 2022, le médecin avait été suspendu sur tout le territoire national par l'Agence régionale de santé (ARS) Normandie en juin 2025. (…)

France 3 Régions

La cour criminelle de l'Eure, à l'issue de trois journées de procès à huis clos, a donc reconnu coupable de deux viols et d'une agression sexuelle ce médecin anesthésiste réanimateur (cinq ans de prison dont quatre avec sursis probatoire, un **an**

de prison ferme à exécuter sous bracelet électronique à domicile).

Il lui est définitivement interdit d’exercer. (…)

Paris Normandie